

Réunion du Comité d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT) - Allocution de Xavier Darcos. 9 octobre 2009

9 octobre 2009

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Vice-président, [Bernard Krynen]
Monsieur le Secrétaire général, [Daniel Lejeune]
Mesdames et messieurs,

Si j'ai voulu réunir dès maintenant le comité permanent du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) pour une séance exceptionnelle, c'est avant tout parce que je considère que vous devez jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la santé au travail et en particulier, car c'est le sujet qui nous occupe aujourd'hui, dans le traitement des risques psychosociaux. A la suite des conférences nationales sur la santé au travail d'octobre 2007, le COCT, en tant qu'instance de concertation que je préside, a vocation à participer à la préparation du 2ème Plan santé au travail (PST) pour les quatre prochaines années (2010-2014). Il était prévu que cette préparation soit déclinée à partir du mois de décembre, mais j'ai décidé d'agir sans plus attendre pour prendre les mesures d'urgence qui s'imposent.

Comme vous le savez, le 2ème PST vise notamment à développer une politique de prévention active des risques professionnels, au nombre desquels j'ai souhaité que figurent en bonne place les risques psychosociaux. Aujourd'hui en effet les risques professionnels ont changé de nature et le rapport Nasse-Légeron remis à l'un de mes prédécesseurs en 2008 en a dressé une analyse détaillée. Le passage d'une société industrialisée à une société de services a entraîné l'apparition de nouveaux risques : ce sont le stress chronique, les violences psychologiques, le harcèlement. Sans doute n'avons-nous pas suffisamment mesuré la mutation qu'a connue l'économie française, qui est passée d'une économie essentiellement industrielle, marquée par des accidents dans les mines par exemple, à une économie davantage tournée vers les services et la financiarisation. Ces risques psychosociaux, nous les avons longtemps sous-estimés, parce qu'il est plus facile de repérer quelqu'un qui tombe dans un haut-fourneau que quelqu'un qui souffre. Ils sont pourtant réels, comme la situation humaine et sociale à France Télécom l'a montré de façon particulièrement dramatique.

J'ai déjà engagé des mesures pour remédier à cette situation et je veux étudier avec vous les suites à leur donner. Cependant mon dessein en vous réunissant n'est pas seulement de répondre à une actualité brûlante. Traiter du stress au travail, des risques psychosociaux et en particulier des suicides, cela fait partie de la mission qui est la mienne pour que dans notre société le travail soit synonyme de bien-être et non plus de souffrance. J'estime en effet que chacun doit pouvoir trouver l'épanouissement dans son travail, qui est l'un des fondements de notre démocratie sociale. Certains ont voulu nous faire croire que travailler moins, c'était vivre mieux. L'histoire ne leur a pas donné raison. Le travail n'est pas une punition, c'est une chance. Conduire un projet, créer un produit, rendre un service : le travail permet d'obtenir la considération des autres et l'accomplissement de soi.

Je n'oublie pas que cela est loin d'être la réalité pour tous. En tant que Ministre du travail, je reçois de nombreux témoignages de salariés ou d'employeurs qui me font part de leurs inquiétudes et de leur mal-être. Je suis conscient qu'il y a encore de nombreux progrès à faire pour améliorer la relation de travail dans notre société. C'est tout le sens du message du président de la République lors de sa récente allocution à l'Organisation internationale du Travail (OIT) : réaffirmer que l'homme doit être regardé non pas comme un moyen mais comme une fin en soi ; choisir un modèle de développement qui lie le progrès économique et le progrès social au lieu de les opposer. C'est à ces

conditions que le travail retrouve sa vraie nature, qu'il élève l'homme au lieu de le rabaisser, qu'il est l'instrument de sa libération et non de son aliénation.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de lancer un plan d'action d'urgence au travail pour mobiliser les employeurs des secteurs privé et public sur la prévention des risques psychosociaux dans leurs entreprises.

1. Je demande à toutes les entreprises de plus de 1000 salariés d'ouvrir des négociations sur le stress afin que chaque entreprise se saisisse de ce sujet. Je veux aller vite, sans attendre que l'accord national interprofessionnel (ANI) sur le stress de fin 2008 soit décliné par branche puis par entreprise.

2. Je leur demande d'avoir engagé significativement négociations avant le 1er février 2010.

Je ferai un bilan de ces négociations devant le COCT en février 2010 et je demande aux services déconcentrés de mon ministère de présenter également à la même date le résultat de ces négociations, région par région, aux partenaires sociaux. A défaut d'accord, je demande à toutes les entreprises de 1000 salariés d'avoir réalisé à tout le moins un diagnostic et un plan d'action à cette date.

Je demanderai aux DIRECCTE de publier sur leur site internet et sur celui des services de l'Etat le résultat de ces négociations et la liste des entreprises de plus de 1000 salariés où celles-ci n'auraient pas abouti. Je veillerai également à valoriser les entreprises où il fait bon vivre, afin de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet.

Je demande enfin aux directeurs régionaux d'organiser dans chaque région un court séminaire pour permettre aux entreprises, repérées pour leurs bonnes pratiques, d'exposer ces dernières aux partenaires sociaux. L'ANACT et les ARACT pourraient y participer, de même que les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) pour la branche AT-MP. Je me rendrai moi-même à l'un d'entre eux. Je souhaite qu'une vingtaine de réunions, auxquelles assistera un représentant de la DGT, se tiennent avant la fin de l'année et donnent lieu à un compte rendu susceptible d'alimenter le contenu du PST2 sur l'axe prévention des risques psychosociaux.

3. Pour les PME et TPE, j'engagerai une politique d'information avec l'appui de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

4. Je demanderai à l'administration de tout mettre en œuvre pour inciter les entreprises à avancer sur la prévention des risques psychosociaux.

Je vais créer auprès du directeur de la DGT une structure ad hoc pour traiter de ce sujet et je demanderai aux directeurs régionaux de faire remonter à cette cellule les cas qui leur paraissent les plus sensibles à compter du 1er février prochain.

5. Enfin je veux que l'Etat soit également exemplaire.

Je veillerai bien entendu à ce que le ministère du Travail soit exemplaire en ce domaine. ***

Mesdames et messieurs,

On a longtemps considéré que les maladies et risques professionnels étaient inéluctables, comme s'ils étaient le prix à payer au progrès technique et économique. C'est parce que je refuse ce fatalisme que je veux tout mettre en œuvre, avec le COCT et l'ensemble des acteurs concernés, pour redonner au travail ses lettres de noblesse et faire en sorte qu'il soit un lieu où puissent s'épanouir les talents de chacun d'entre nous.

Je vous remercie.